Recyclage au port de l'appareil respiratoire isolant

Code R-ARI



Objectifs:

Maintenir les connaissances nécessaires à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant.
Mettre en oeuvre et utiliser l'appareil dans son environnement professionnel.

Public concerné:

Toute personne devant porter un appareil respiratoire isolant dans le cadre de son activité professionnelle (poste de travail ou intervention d'urgence).

Pré requis:

Habilitation au port de l'appareil respiratoire isolant valide (moins d'un an)
Aptitude médicale validée par le médecin du travail.

Contenu (conforme à la norme EN 529)

Théorie	Pratique
Limitée à une validation des connaissances acquises lors de l'habilitation (conditions d'utilisation, contraintes liées au port de l'ARI, description et principe de fonctionnement,...)	- Inspection et contrôles préalables. - Mise en oeuvre. - Port de l'appareil dans différentes configurations. - Reconditionnement après usage.

Méthodes pédagogiques

Méthode interrogative et démonstrative.
Mise en situation pratique.





Modalités d'organisation

Effectif maximum d'un groupe : 6 stagiaires
Durée d'une session : 1H45
Lieu : En entreprise
Equipements et matériels à fournir par l'entreprise :
- Une salle de formation pour 6 personnes,
- Installations permettant de réaliser un parcours avec ARI (Galerie technique, échelle,...),

Les spécificités PROFORSE :
Nous rechargeons les bouteilles d'air après la formation.
Nous pouvons fournir nos ARI.

Validation

Attestation de formation.
Emargement de la carte d'habilitation.

Tél : 0970 449 650
Fax : 02 53 59 60 38
www.proforse.com
contact@proforse.com